



Paris, le 26 Juin 2012

## Communiqué de presse “L'état de l'environnement industriel en Île-de-France”

### « Accompagner la mutation du tissu industriel et de son environnement »

L'industrie emploie près de 500 000 personnes en Ile de France. C'est la première région industrielle française même si la part des activités de service est croissante. Cela conduit à la reconversion de friches; Elle demande aussi le maintien voire l'accroissement d'unités industrielles de proximité comme les chaufferies, les réseaux de chaleur, les installations de traitement de déchets ou encore l'approvisionnement en pétrole. Le bilan 2011 de l'activité de l'inspection des installations classées de la DRIEE dégage quelques grandes priorités :



- **renforcer la maîtrise des risques accidentels liés aux équipements industriels à hauts risques** : avec 28 plans de prévention des risques technologiques en cours d'élaboration, dont 11 approuvés, l'action de la DRIEE permet de limiter l'exposition des populations aux conséquences d'un accident et de garantir la pérennité des activités industrielles en milieu urbain.

- **améliorer la qualité de l'air** : la révision du Plan de protection de l'atmosphère a été engagée en 2011. La diminution des émissions polluantes des activités industrielles contribue efficacement à la réduction des nuisances.

- **être en vigilance permanente sur la gestion des déchets**, ceux des ménages, mais aussi des activités économiques. En 2011, l'action de la DRIEE a porté tout particulièrement sur la mise sous contrôle de la filière déchets du BTP. Les efforts de sensibilisation concernent tous les acteurs, y compris les producteurs de ces déchets, dont la responsabilité est désormais mise en cause.

- **améliorer l'encadrement réglementaire de la fin de vie des activités industrielles** : il s'agit de traiter les pollutions résiduelles en fonction des opérations d'aménagement prévues.

L'attention portée par la DRIEE à l'amélioration des délais d'instruction illustre sa volonté d'accompagner les industriels et les collectivités locales pour garantir à tous un cadre de vie de qualité, dans un souci d'efficacité économique.

Pour en savoir plus : [www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

Retrouvez toutes les fiches explicatives sur : l'inspection des installations classées, la prévention des risques technologiques, la gestion et l'élimination des déchets et des sites et sols pollués, la prévention des pollutions des eaux et de la pollution atmosphérique.

Contacts : DRIEE Ile-de-France :

- ✓ Service Prévention des Risques et des Nuisances, Tel. 01 71 28 46 56
  - ✓ Service Communication, Tel. 01 71 28 45 37
-